



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, tenue le 5 février 2024 à 20 h à la salle du conseil située au 128 rue des Rigolets, sous la présidence de Monsieur Mario Tremblay, maire.

Sont présents à cette séance :

- Monsieur Mario Tremblay, maire
- Madame Najah Zaoude, conseillère n° 1
- Monsieur Ian Dellner, conseiller n° 3
- Madame Martine André, conseillère n° 4
- Monsieur Gilles Massey, conseiller n° 5

Sont absent à cette séance extraordinaire :

- Monsieur Jean Barrette, conseiller n° 2
- Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller n° 6

Formant le quorum du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Mario Tremblay, maire.

Est également présente : Mme Danielle Coupal, greffière d'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 20h, Monsieur Mario Tremblay, maire, déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. #2024-02-024 NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général et greffier-trésorier est vacant;

Il est proposé par Madame Najah Zaoude, appuyé par Monsieur Ian Dellner, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE pour la présente séance extraordinaire, M^{me} Danielle Coupal agisse comme greffière d'assemblée conformément aux devoirs et obligations prévues notamment à l'article 201 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE.

3. #2024-02-025 RENONCIATION AUX FORMALITÉS DE CONVOCATION DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 du *Code municipal du Québec* n'a pas été transmis aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que l'article 157 du *Code municipal du Québec* permet notamment de renoncer à la transmission d'un avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 dudit code lorsque tous les membres du conseil municipal sont présents sur le territoire de la municipalité et assistent à la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal sont présents, sauf Monsieur Jacques Ostiguy conseiller n° 6, qui est actuellement à l'extérieur de la région et Monsieur Jean Barrette, conseiller n° 2, qui est actuellement à l'extérieur du pays.

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey, appuyé par Madame Martine André conseiller et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE tous les membres présents du conseil municipal se considèrent dûment convoqués aux fins de la présente séance extraordinaire;

QUE conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, les membres présents du conseil municipal renoncent aux formalités prescrites pour la convocation d'une séance extraordinaire, notamment, mais non limitativement, à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 dudit code;

QUE les sujets suivants soient traités au cours de la séance extraordinaire :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Renonciation aux formalités de convocation de la présente séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2024
5. Embauche d'une directrice générale et greffière-trésorière
6. Support au rôle de directrice générale et greffière-trésorière
7. Période de questions

8. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE.

4. #2024-02-026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2024

Il est proposé par Madame Martine André, appuyé par Monsieur Gilles Massey et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2024, tel que soumis.

ADOPTÉE.

5. #2024-02-027 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général et greffier-trésorier est vacant;

CONSIDÉRANT QU' un Comité de recrutement avait été créé et qu'un processus d'embauche en bonne et due forme a été effectué en 2023 et que la candidature de Madame Danielle Coupal a été évaluée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire embaucher Madame Danielle Coupal pour occuper les fonctions de directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE Madame Coupal accepte d'occuper le poste de directrice générale et greffière-trésorière;

Il est proposé par Madame Martine André, appuyé par Monsieur Massey et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité embauche Madame Coupal à titre de directrice générale et greffière-trésorière, à compter du 5 février 2024.

QU' un contrat de travail soit conclu entre Madame Coupal et la Municipalité;

QUE le maire, monsieur Mario Tremblay, soit et est autorisé à signer le contrat de travail de Madame Coupal.

ADOPTÉE

6. #2024-02-028 SUPPORT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale et greffière-trésorière est actuellement occupée par Madame Danielle Coupal;

CONSIDÉRANT QUE la firme SMJ offre des services de coaching personnalisé, notamment, quant à la gestion d'un greffe;

CONSIDÉRANT QUE l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en service de coaching;

Il est proposé par Madame Najah Zaoude appuyé par Monsieur Ian Dellner et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité mandate la firme SMJ pour accompagner la directrice générale et greffière-trésorière dans la gestion des dossiers municipaux jusqu'à concurrence d'un montant de vingt mille dollars (20,000\$), à l'exclusion des taxes.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. #2024-02-029 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Ian Dellner et appuyé par Madame Martine André et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'assemblée soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE

Danielle Coupal
Directrice générale et greffière-trésorière

Mario Tremblay
Maire

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.